



Évreux, le 5 janvier 2017

ÉLECTIONS SYNDICALES DANS LES TPE
Conférence de presse - vendredi 6 janvier 2017 - 10h00
Unité départementale de la Direccte

Du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017, les salariés des Très Petites Entreprises (TPE, moins de 11 salariés) et les employés à domicile vont pouvoir voter pour désigner les syndicats qui les représenteront.

La précédente élection a eu lieu fin 2012.

Ce scrutin s'inscrit dans le cadre de la réforme de la représentativité syndicale initiée par la position commune des partenaires sociaux d'avril 2008. Cette élection fonde désormais la légitimité des syndicats sur les suffrages des salariés. Elle permettra, pour les quatre années à venir, les désignations :

- dans les conseils de prud'hommes ;
- dans les nouvelles commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI) ;
- pour les négociations collectives de branche et nationales.

Une campagne de communication a lieu depuis plusieurs mois et la Direccte de Normandie joue un rôle important pour le bon déroulement de ce scrutin. Afin de présenter les enjeux et les modalités d'organisation du scrutin, une conférence de presse **est organisée par Jacques Le Marc**, directeur de l'unité départementale.

Vendredi 6 novembre 2017
à l'unité départementale de l'Eure de la Direccte de Normandie
Cité administrative (salle de réunion), Bd Georges Chauvin à Evreux

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35